

Décision

Générale

colonial

Décision n° 837 du 24 septembre 1951

n° 837

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

24 septembre 1951

Numéro JO

n° 12 du 01/11/1951

Date du numéro

1 novembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

Est licencié de la Compagnie de gardes-cerle, par mesure disciplinaire, le garde-cerle : Obsie Mirane, 2e classe, Mie 241, p. c. du 7-9-1951.